



MAIRIE DE SAINT-ALBAN
LOZÈRE

PLACE DU BREUIL
48120 ST-ALBAN SUR LIMAGNOLE

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

Monsieur le Maire,

DEMANDEUR

Je soussigné(e),

Madame Marlène PIC

Profession : Présidente de l'Amicale des Parents et Amis de l'École Publique

Domicilié(e) : Chemin des Prairies SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE (LOZÈRE)

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3311 -1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie à Espace polyvalent Christian BOULET.

Du 20 juin 2025 à 18 heures 00

Au 20 juin 2025 à 23 heures 59

Pour le motif fête de l'école

Veuillez agréer, Monsieur le Maire,, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 16 juin 2025
Signature

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e), Maire De Saint-Alban-sur-Limagnole

Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L2214-4 et L2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-I et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu

Vu

Vu

Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTÉ :

Article unique - Madame Marlène PIC , Chemin des Prairies SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE (LOZÈRE) est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de 3ème catégorie.

Du 20 juin 2025 à 18 heures 00

Au 20 juin 2025 à 23 heures 59

Pour le motif fête de l'école à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait Saint-Alban-sur-Limagnole, le 16 juin 2025
Le Maire